



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 32162

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'enseignement de la langue allemande en France. D'après les informations portées à sa connaissance, de moins en moins de jeunes choisissent l'allemand en première et même en seconde langue vivante, et ce dans toutes les régions de France. Les germanistes et germanophiles défendent la beauté de la langue, sa rigueur et la puissance de sa structure. En outre, ils s'étonnent de voir cette langue délaissée alors même que se multiplient les jumelages franco-allemands et que l'Allemagne se présente comme notre partenaire privilégié au sein de l'Europe. Aussi, il lui demande quelles actions il souhaite entreprendre pour redonner à l'apprentissage de la langue allemande ses lettres de noblesse.

Texte de la réponse

La maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui le gage d'une ouverture des élèves sur le monde en même temps qu'un facteur d'insertion sociale et professionnelle. Elle constitue à ce titre une priorité dans la formation des jeunes. Cette formation doit être assurée dans diverses langues étrangères. Pour répondre à ces besoins, une réflexion globale sur l'enseignement des langues étrangères a été menée au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Elle vise à améliorer le niveau de nos élèves en langues vivantes, notamment en communication orale. La généralisation de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, sous la forme d'un véritable apprentissage, devrait constituer un facteur important de l'amélioration des compétences linguistiques des élèves. A la rentrée 1998, la majorité des élèves des classes de CM 2 a bénéficié d'un enseignement régulier de langue vivante. Cette mesure sera étendue aux CM 1 en septembre 1999. La langue étudiée à l'école primaire sera choisie par les parents parmi celles offertes dans le collège du secteur en sixième. Ainsi, une réelle continuité pourra être établie avec le collège, qui permettra une amélioration des performances des élèves en langues vivantes. Une classe d'allemand pourra être ouverte dès lors qu'un nombre suffisant d'élèves aura choisi cette langue. En outre, il a été demandé aux recteurs d'établir, dans chaque académie, une carte des langues afin d'équilibrer davantage l'offre d'enseignement en langues étrangères, y compris dans les filières professionnelles. Par ailleurs, afin d'informer sur leur langue respective, l'Allemagne et la France ont décidé de chercher des voies nouvelles ; les grandes orientations de cette politique ont été définies lors du dernier sommet franco-allemand de Weimar. Un groupe de travail est chargé de préparer l'expérimentation de nouvelles méthodes d'enseignement fondées sur le pilotage de projets et de rencontres, notamment grâce au recours aux technologies de l'information et de la communication. Une brochure élaborée sous la responsabilité du ministère des affaires étrangères présente aux élèves et à leurs parents les avantages culturels et professionnels que leur offre l'étude de l'allemand et du français ; elle sera doublée d'une information plus générale, produite par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et l'ONISEP, sur la diversité et la richesse des langues offertes dans notre système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32162

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3907

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5149